

Communiqué de presse

Piscine du Parc : ouverture et concept d'utilisation

Morges, le 11 juin 2020. La Municipalité a donné son feu vert pour la saison 2020 de la Piscine du Parc. Dès le samedi 13 juin 2020, le grand public pourra venir se rafraîchir dans les bassins et profiter du panorama exceptionnel de ce site. L'adresse www.piscinemorges.ch permettra à toutes et tous de réserver sa plage horaire et d'entrer gratuitement.

Concept de protection et mesures sanitaires

La Municipalité a veillé à adapter les dispositions normatives sanitaires, fédérales, cantonales et professionnelles afin de permettre l'ouverture de la Piscine du Parc. La capacité d'accueil de l'infrastructure a dû être réduite afin de répondre aux contraintes et mesures sanitaires édictées. Des protocoles de traçabilité et de nettoyage ont été mis en place afin de pouvoir accueillir la clientèle de manière sûre et contrôlée.

Fonctionnement et réservation en ligne

Le concept proposé invite la clientèle à réserver en ligne une plage horaire sur le site www.piscinemorges.ch afin de se munir d'un billet papier ou électronique. Il y sera inscrit l'une des quatre entrées de la piscine du Parc qui leur sera attribuée. Une ligne téléphonique (079 609 24 43) permettra aux utilisateurs les moins familiarisés à l'outil numérique de se renseigner et réserver des plages directement auprès des caissières de la piscine. Des distributeurs hydro alcooliques seront disponibles dans des lieux stratégiques afin de permettre aux usagers de se désinfecter régulièrement les mains. Plusieurs créneaux horaires permettront au plus grand nombre d'accéder au site et de profiter d'excellentes conditions pour se rafraîchir, nager, se reposer, se divertir et se restaurer. Après chaque vague, l'équipe d'entretien désinfectera les lieux pour le groupe suivant, afin de garantir les normes sanitaires en vigueur. Les détails sont à retrouver sur le site internet www.piscinemorges.ch.

Une gratuité, un message fort de la Municipalité

L'annulation des manifestations, ainsi que les restrictions sanitaires vont rendre cette période estivale moins festive. Par conséquent et vu cette situation particulière, la Municipalité a décidé d'octroyer la gratuité d'accès à la Piscine du Parc, en guise de soutien à la population, et ceci jusqu'à nouvel avis, selon l'évolution de la situation sanitaire.

La Municipalité

Morges, le 11 juin 2020

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Philippe Deriaz, municipal de la Direction sports, bâtiments et environnement, tél. 079 685 90 41

M. David Fernandez, chef de service de la Direction sports, bâtiments et environnement, tél 021 823 03 50
